



Réf. Farde e-Assemblées : 2266506

N° OJ : 34

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2019

Objet : Tutelle spéciale sur le CPAS (art.112bis).

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu l'article 88 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS modifiée par la loi du 5 août 1992;

Vu la délibération n° 46 du Conseil de l'Action Sociale du 17/07/2019 adoptant la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête :

Article 1er.- La délibération prérappelée du Conseil de l'Action Sociale du 17/07/2019 est approuvée.

Article 2.- Un exemplaire du présent arrêté sera transmis au Conseil de l'Action sociale.

Annexes :

[Délibération CAS \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Modification budgétaire n° 1 de 2019 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Annexe à la modification budgétaire n°1 de 2019 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)